



## Utilisation des locaux du CNL et consommations

### A: locaux:

- A. Les membres peuvent jouir des locaux du CNL, du mobilier et du matériel qui se trouve à leur disposition.
- B. Les membres du CNL sont en droit d'inviter des personnes externes. Ils doivent cependant être présents jusqu'au départ de leurs invités. La demande de réservation pour des personnes ou société externes demeure réservée jusqu'à l'acceptation du comité.
- C. Les locaux peuvent être loués uniquement par les membres pour une fête ou manifestations privée d'importance (voir contrat de location). Une pré-réservation doit être inscrite sur le tableau d'affichage et elle sera effective qu'une fois le contrat rempli et signé de part et d'autre.
- D. En cas de petites réunions, repas etc., les membres doivent aussi s'inscrire sur le tableau d'affichage.
- E. Dans le cas des points C et D, le nom, prénom et N° du badge doivent figurer sur le tableau d'affichage.
- F. Les membres du CNL qui souhaitent entrer au club durant une de ces manifestations privées sont en droit de le faire, mais ils devront toutes fois rester discrets vis-à-vis des personnes se trouvant dans les locaux.
- G. En cas de dommages, les membres doivent en avertir au plus vite le comité.
- H. Après l'utilisation des locaux, ceux-ci doivent être nettoyés et la vaisselle doit être propre et rangée avant de quitter le club.
- I. Les membres débarrassent les cartons et autres déchet encombrants et les déposent dans les containers en quittant les locaux.
- J. De même, les déchets présentant des risques d'odeurs seront débarrassés et mis dans les containers au moment de quitter les locaux.
- K. Les chiens sont acceptés dans les locaux mais doivent être tenus en laisse.

### B: consommations:

- A. Les membres qui se rendent au local du CNL consomment (uniquement) les boissons qui sont mises à leur disposition par le club.
- B. Les membres inscrivent leurs consommations au moyen de leur badge sur l'écran réservé à cet effet.
- C. Il peut être toléré que l'on apporte du vin privé, du champagne etc. pour un repas ou autre. Cependant, le membre présent et responsable veillera à ce que chaque bouteille consommée soit inscrite en droit de bouchon sur l'écran et sur son compte personnel.
- D. Les verres des bouteilles ou pets qui ne sont pas fournis par le club seront débarrassés par les utilisateurs.
- E. En cas de problème avec l'utilisation de l'écran, les membres inscriront leurs consommations sur une feuille séparée avec leurs noms, prénoms, date et N° de badge qui sera déposée dans la boîte aux lettres au bas des escaliers. Le responsable du comité se chargera de reporter ses consommations sur son compte.